PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHÉ PRINCIPAL DE L'ETAT

Les examens professionnels ont pour but de favoriser la promotion interne et ne concernent que les personnels appartenant déjà à l'administration, sous certaines conditions fixées dans les statuts particuliers de chaque corps concerné.

- Epreuve écrite : 2 A/R du dossier RAEP
- Epreuve orale : 3 oraux blancs

SPÉCIFICITÉS

- Accompagnement du candidat à l'élaboration et mise en situation du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).
- Simulation à l'épreuve orale et débriefing personnalisé.

INFOS CLÉS

COÛT DE LA FORMATION

Tarif : 500 €

Demander un devis